

Traitement de semences orge de printemps

Systiva®

Le 1^{er} traitement de semences qui protège du semis jusqu'à la dernière feuille, ÇA CHANGE TOUT !

- Sécurise le potentiel des parcelles
- Permet de gagner du temps
- Réduit le nombre de passages de pulvérisateur et/ou de traitements
- Améliore l'implantation et le peuplement en sortie d'hiver



SYSTIVA®, LE 1^{ER} TRAITEMENT DE SEMENCES DES ORGES EFFICACE AUSSI CONTRE LES MALADIES FOLIAIRES

Maladies de la semence



Maladies foliaires des orges



*Afin de prévenir les résistances, Systiva® est recommandé en association avec un traitement de semences. Contre le charbon nu, l'associer à Premis® 25 FS.

Efficace sur attaques précoces d'oïdium et de rouille naine.

Efficacité : **++++** Très bonne **+++** Bonne

SYSTIVA® SÉCURISE L'IMPLANTATION ET LE PEUPLEMENT EN SORTIE D'HIVER

Effet biomasse



Effet racines

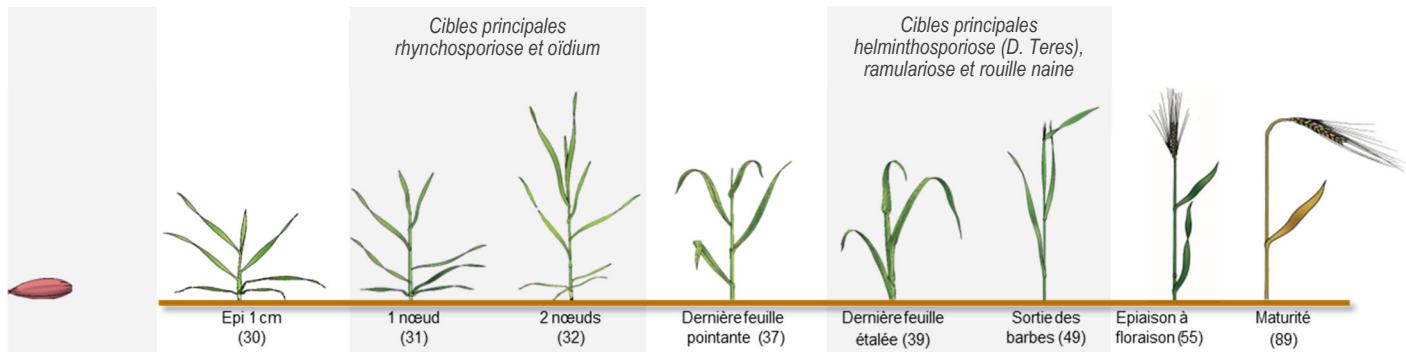


Effet résistance au gel



SYSTIVA® CONTRIBUE À DE NOUVEAUX ITINÉRAIRES AGROÉCOLOGIQUES SUR ORGES DE PRINTEMPS

Dès le semis avec Systiva®, raisonnez différemment l'itinéraire de protection fongicide de vos orges en tenant compte de la date de semis et de la sensibilité variétale.



OPP Semis au printemps



OPH Semis en hiver



■ L'intégration de Systiva® dans les programmes de protection de l'orge d'hiver réduit le nombre de traitements fongicides foliaires, contribue à la baisse de l'IFT et aide à l'obtention de la certification HVE.



QU'EST-CE QUE SYSTIVA® ?

AMM	N° 2140051
Composition	333 g/L Xemium®*
Formulation	Suspension concentrée pour traitement des semences
Cultures et usages autorisés	ORGES : Maladies de la semence : fusariose, helminthosporiose (<i>D. Gramineum</i>), charbon nu (OH uniquement) Maladies foliaires : helminthosporiose (<i>D. Teres</i>), rhynchosporiose, rouille naine, oïdium, ramulariose
Dose autorisée	0,15 L/q (pour 140 Kg/ha, 70 g s.a./ha)

*nom d'usage de la substance active fluxapyroxad.

BASF France SAS - Division Agro - 21, chemin de la Sauvegarde - 69134 Ecully Cedex. Agrément : N° IF02022 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à des utilisateurs professionnels. Détenteur d'homologation : BASF. ® Marque déposée BASF. Premis® 25 FS - AMM n°2100002 - 25 g/L triticonazole - orge : fusariose et charbon nu : 0,2 L/q. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée, consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>. Usages, doses conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et/ou www.agro.basf.fr et/ou www.phytodata.com. Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Vert qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document. Référence du document : 396CESE0324R. Mars 2024.

Systiva® : SGH07 - SGH09 - Attention - H317 : Peut provoquer une allergie cutanée - H362 : Peut être nocif pour les bébés nourris au lait maternel. H410 : Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

Premis® 25 FS : H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. EUH208 : Contient 1,2-benzisothiazol-3(2H)-one. Peut produire une réaction allergique. - EUH401 : Respectez les instructions d'utilisation afin d'éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.



Pour toutes informations techniques, nos experts sont à votre écoute

0 800 100 299

Service & appel gratuits

Protection de l'utilisateur :

Pendant le chargement du semoir et son nettoyage : gants certifiés EN 374-3; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1; EPI partiel : blouse ou tablier à manches longues de catégorie III type 3 (PB) ; protection respiratoire certifiée P2 minimum; lunettes ou écran faciale certifiés EN 166 (cigle 3); bottes certifiées EN 13 832-3.

Pendant le semis : gants certifiés EN 374-3 en cas d'intervention sur le semoir; EPI vestimentaire certifié EN ISO 27065/A1.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.